



*Communiqué de presse  
27 septembre 2019*

## **Comité des employeurs publics : 3 prix pour l'inclusion des personnes en situation de handicap**

**La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, a réuni, mercredi 25 septembre, le Comité des employeurs publics (COMEP), pour remettre les prix de l'inclusion des personnes en situation de handicap.**

Mobilisée sur la question de l'emploi des personnes en situation de handicap, la préfecture de région soutient les employeurs de la fonction publique dans leurs démarches d'insertion et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Le COMEP présidé par Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (réunissant les 3 fonctions publiques : territoriales, hospitalière et d'État) représenté par Frédéric Antiphon, adjoint au préfet, secrétaire général pour les affaires régionales, Marianne Louradour, directrice régionale Île-de-France de la Caisse des Dépôts, et par Marc Desjardins, directeur de l'Établissement public Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), a ainsi dressé le bilan des actions du Handi-Pacte Île-de-France.

### **Les « Prix de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des employeurs de la fonction publique »**

A l'issue du COMEP, pour la deuxième année consécutive une remise de « Prix de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des employeurs de la fonction publique » a permis de mettre en avant les initiatives régionales et inciter les autres employeurs publics à agir ou innover en matière de politique handicap. Trois prix ont été décernés :

- « Le recrutement et l'insertion » remporté par les Universités Sorbonne Nouvelle Paris 3 et Université Paris 8 qui ont monté un projet de mutualisation des besoins entre employeurs publics. Le projet a consisté à mettre en commun une fiche de poste, de rechercher un partenaire de formation, de trouver les sources de financements.
- « Le maintien dans l'emploi » remporté par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour la mise en place d'action médico-psychologiques différenciées, afin d'aider les agents souffrant de troubles psychiques et/ou cognitifs.
- « La communication et la sensibilisation » remporté par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) d'Île-de-France qui a organisé une journée de sensibilisation au handicap psychique lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. La journée a permis de démystifier le handicap psychique, notamment par l'intervention de pair-aidant.

## **Les enseignements du Handi-Pacte 1<sup>ère</sup> génération de 2014 à 2017**

Sur cette période de 3 ans, des structures de pilotage ainsi qu'un réseau de 103 référents handicap ont été créés. Un site internet dédié ([www.handipacte-idf.org](http://www.handipacte-idf.org)) donne désormais une information réglementaire et législative. Un atlas régional de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique, ainsi qu'un catalogue des acteurs locaux a également permis une amélioration de la connaissance du terrain régional.

## **Bilan de la deuxième année du Handi-Pacte (2018-2019)**

Les rencontres organisées de septembre 2018 à juillet 2019 ont permis d'aborder de nombreux thèmes tels que le règlement général sur la protection des données, le secteur adapté et protégé, le recrutement de travailleurs handicapés,...

Un travail partenarial avec les acteurs du territoire a été entrepris avec la mise en place de deux instances d'échanges de pratiques sur le recrutement du secteur public et privé.

La 2<sup>ème</sup> édition du Duoday a été une réussite et un temps fort de l'année en permettant aux entreprises, collectivités ou associations d'accueillir une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire. Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise. Cette journée a été une opportunité de rencontre pour changer de regard et dépasser les préjugés sur le handicap.

Dans le cadre de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) du mois de novembre, des documents de sensibilisation ont été créés et mis à disposition des employeurs publics pour leur expliquer que dans la majeure partie des handicaps, il s'agit d'handicap dit « invisible ».

La communication autour du Handi-Pacte s'est étoffée avec de nouveaux outils comme des newsletters, un compte twitter et un site internet avec des actualités et des portraits.

## **Etat des lieux régional de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique**

Le niveau atteint en matière d'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique en Île-de-France est très proche de l'objectif des 6 % avec 5,59% (5,61 pour la moyenne nationale). La fonction publique territoriale a un taux d'emploi régional de 6,17% contre 5,37% dans la fonction publique hospitalière et 3,10% pour la fonction publique d'État.

Pour rappel, la loi du 11 février 2005 prévoit que tous les employeurs de la fonction publique ayant 20 salariés ou plus en équivalent temps plein n'atteignant pas 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs sont redevables d'une contribution auprès du FIPHFP.

## **Le plan d'actions pour l'année 2019-2029**

La 2<sup>ème</sup> année du Handi-Pacte 2<sup>nde</sup> génération (2018-2019) a permis d'étendre le réseau de référents à de nouveaux acteurs avec 27 nouveaux inscrits.

Le programme d'actions du Handi-Pacte pour l'année 2018-2019 s'inscrira autour de :

- la volonté de décliner notre offre en présentiel par deux outils numériques : le cours en ligne et le webinaire,
- le souhait d'être au plus près des enjeux des employeurs publics,

- l'intégration des priorités d'action du FIPHFP et de l'impact des dernières réformes.  
Enfin, lors du COMEP, ont été prioritaires les propositions d'expérimentation qui seront proposées au FIPHFP pour accord.

### **Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)